

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1984)

**Heft:** 746

**Artikel:** Lex Furgler à Genève : la bénédiction du procureur

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017149>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ecole: trois attitudes cantonales

Le 2 décembre, on votera sur des initiatives scolaires dans le canton de Genève et dans le canton de Vaud. Pendant ce temps, le canton du Jura tire les plans de son «école de demain» et met en discussion le rapport de la commission chargée de cette étude. Trois manières d’agir et de réagir.

Le Jura prépare une réforme tranquille et audacieuse: le maintien d’un lien étroit entre l’école et les localités, une orientation qui n’intervient pas avant douze ans, un souci de mettre en valeur toutes les qualités de l’enfant (artistiques, sportives, communautaires, etc.). La discussion est lancée.

Genève a enregistré une initiative libérale; elle tend à renforcer les compétences du Grand Conseil qui doit être informé par écrit (*sic*) de tout projet d’expérience pédagogique. Est considérée comme «expérience», toute modification apportée aux structures, à la conception des programmes et des méthodes d’enseignement dans les niveaux primaires et secondaires. L’initiative genevoise biffe, dans les objectifs de l’école, celui de tendre à corriger l’inégalité des chances. Elle définit les sections du cycle d’orientation sur la base de la structure actuelle.

A observer d’abord que les libéraux genevois, purs et durs, ne remettent pas en cause la structure de l’école genevoise, ni son cycle d’orientation, ni la perméabilité des sections grâce à des appuis pédagogiques appropriés. Bien qu’elle se veuille en réaction, réactionnaire, cette initiative ferait s’étrangler des libéraux vaudois qui rêvent d’une sélection autrement précoce!

Face à cette politisation absurde — comment le Grand Conseil genevois pourrait-il débattre cha-

que année de toute innovation dans les méthodes d’enseignement? — les autres partis se sont mis d’accord sur un contre-projet modifiant la loi sur des points utiles.

Après 43 séances de commission, les libéraux ont refusé de s’associer à ce contre-projet. Ils tiennent à exploiter — politiquement — le sujet; et ils se sont retrouvés seuls, avec Vigilance!

L’initiative scolaire vaudoise que soutiennent la Société pédagogique vaudoise, l’Association des parents d’élèves, le Mouvement populaire des familles, est modérée: un cycle d’orientation entre dix et douze ans qui doit avoir les moyens d’un enseignement plus individualisé (appui), puis, par décision des parents, sur préavis des maîtres, choix d’une section, chacune devant disposer de moyens équivalents.

On lui oppose, par contre-projet du Grand Conseil, une sélection précoce (entre dix et onze ans)

faite dans la précipitation d’examens échelonnés. Projet absurde que soutiennent les partis majoritaires, après avoir subi la pression libérale.

Trois attitudes donc:

Jura, comme Neuchâtel, discutent de leur école dans une sorte de consensus, qui permet, sans heurts, d’aller de l’avant.

Genève: tentative de politiser le sujet; mais la droite n’ose pas remettre en cause des structures respectueuses du développement de l’enfant et se retrouve isolée.

Vaud, où la majorité cède à la droite depuis plusieurs années — il y eut le lent grignotage du décret de 1981 où les concessions faites à la droite n’ont pas empêché le référendum; il y a le contre-projet d’aujourd’hui, pédagogiquement absurde, simple compromis politique qui ne satisfait personne.

Il sera sain que le peuple puisse, par le vote sur l’initiative, recentrer l’école vaudoise.

On reviendra sur le sujet, bien sûr!

A. G.

### LEX FURGLER À GENÈVE

## La bénédiction du procureur

L’application de la loi Furgler à Genève, c’est un peu «Dallas»; énième épisode donc pour nos lecteurs. On se souvient peut-être de l’affaire du World Trade Center I (WTC I), cet immeuble de bureaux sis près de l’aéroport de Cointrin, édifié par le financier britannique Morris Saady. Au départ, ce dernier était au bénéfice d’un droit de superficie sur le terrain (appartenant à l’Etat) et de l’autorisation adéquate prévue par la loi Furgler (arrêté fédéral sur l’acquisition d’immeubles par des étrangers) en vue de l’exploitation d’un parking souterrain. Ce n’est qu’ensuite qu’il s’avisait de bâtir sur ce même emplacement l’immeuble WTC I, dans un pur but de placement de capitaux, expressément prohibé par la loi Furgler. Le droit

de superficie était régularisé cahin-caha (à des conditions de faveur et deux ans après l’inauguration), mais pas l’autorisation Furgler, et pour cause.

Sorti par la «Weltwoche», le dossier arrivait non sans peine sur le bureau du Procureur général genevois; celui-ci mettait sept mois pour décider, avec l’accord des autorités fédérales, que nul ne pouvait être poursuivi dans cette affaire. Il vient de le confirmer aux socialistes qui lui avaient écrit pour s’en indignier, réclamant la confiscation, prévue par la loi, du bénéfice réalisé par M. Saady (cf. aussi DP 735, «Loi Furgler à Genève. Le procureur et les contribuables»).

On découvre dans la réponse du Procureur général une conception de la législation sur l’acquisition d’immeubles par des étrangers d’une simplicité évangélique et apparemment partagée par tout le monde dans les années septante: dès qu’une autorisation était donnée sur une parcelle, tout ce que l’on voulait y faire d’autre n’avait plus besoin

d'autorisation, dès lors que cela ne se traduisait pas par un empiètement supplémentaire sur le sol national.

## LES BONS CONSEILS D'HENRI SCHMITT

Tel était, explique le Procureur général, la thèse que pouvait soutenir «sans malhonnêteté» l'avocat de M. Saady, aux «avis et conseils» duquel ce dernier était «en droit de se fier» et dont «il n'était pas coupable», aux yeux des fonctionnaires en charge du dossier, d'avoir «adopté l'opinion». Une appréciation qui prend tout son sel quand on sait que cet avocat était Henri Schmitt, ancien conseiller d'Etat radical responsable du Département de l'économie publique, département qui applique la loi Furgler. Un homme bien placé donc pour connaître les multiples justifications de cette législation — parmi lesquelles la lutte contre la spéculation — qui font qu'elle ne se limite pas à la création de «réserves d'Indiens» pour financiers internationaux.

Mais plus c'est gros, et mieux ça passe. La presse genevoise a repris sans sourciller la théorie ahurissante à laquelle le Procureur général accorde le bénéfice de la bonne foi. Une affaire qui confirme une fois de plus l'impuissance de la justice genevoise dès lors que sont touchés, d'une manière ou d'une autre, des magistrats, des hauts fonctionnaires ou des avocats renommés.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Visite à l'Observatoire

Je me suis rendu l'autre jour à l'Observatoire de Genève, non loin de Versoix.

J'ai visité la bibliothèque avec quelques amis. Le directeur de l'Observatoire nous a expliqué qu'à l'exception de quelques textes d'importance historique — le *De revolutionibus*, de Copernic; le *Di-*

*logo sopra i due massimi sistemi del mondo Ptolomeico e Copernico* et les *Mechaniques* de Galilée — tous ces livres étaient récents, puisque les ouvrages parus voici vingt ans sont désormais périmés. Mais que, étant donné qu'une année s'écoule entre le moment où un livre est écrit et celui où il paraît, ces livres récents sont également dépassés — et qu'il faut donc se rejeter sur les *revues d'astronomie*, qui donnent les dernières découvertes. Mais que, étant donné qu'il faut compter tout de même trois mois entre le moment où un article a été rédigé et celui où... etc., les différents observatoires et centres de recherches échangent des *pre-prints* dactylographiés, ce qui permet de raccourcir le délai à deux ou trois semaines. Ce qui est beaucoup! Ce qui est trop. Aussi a-t-on recours à un système d'information par télex... Toute découverte, toute nouvelle hypothèse est donc répercutée dans le monde entier au cours des jours qui suivent...

Aux murs de la bibliothèque, une fort belle reproduction réalisée par la célèbre maison d'édition Faksimile-Verlag (qui récemment a offert au public *Les Grandes Heures du Duc de Berry* pour douze mille francs environ — n'hésitez pas à souscrire: dès la parution, le prix partira en flèche, si bien que c'est un placement de père de famille), représentant une page enluminée d'un recueil de chants grégoriens, du douzième ou du treizième siècle, je ne sais plus.

Pour sa part, l'Observatoire de Genève procède en envoyant dans la stratosphère des sortes de nacelles porteuses de toutes sortes d'instruments d'observation, qu'un ballon monte à 40 km d'altitude — là où il n'y a plus d'atmosphère, de buées, de nuées, etc. Ces nacelles sont fort légères — huit cents kilos — et ramènent quantité de photos.

J'en ai regardé quelques-unes, et j'ai jeté mon dévolu, pour quand je serai définitivement dégoûté de la politique d'ici-bas, sur le *Petit Nuage de Magellan*. Il s'agit d'une galaxie de dimensions

modestes — quelques centaines de milliers de soleils — qui gravite autour de la nôtre (la Voie lactée) et que nous allons d'ailleurs annexer dans un avenir prochain, paraît-il. Je me persuade que j'y trouverai le calme si nécessaire à qui désire se remettre des émotions, des «procédés peu respectueux, comme dit Massimo Piattelli-Palmarini, tels que des agitations, des déchiquetages, des secousses, des frictions etc.» auxquels est soumis un enseignant d'aujourd'hui (pouvant espérer il est vrai, toujours selon Massimo Piattelli-Palmarini, au bout du compte, «une réorganisation nouvelle (...) un système nouveau, caractérisé par un nouveau degré d'ordre» — mais je suis trop vieux pour cela).

\*

A propos de M<sup>me</sup> Kopp: tout est bien qui finit bien... Voici un ou deux ans, j'avais pris la liberté d'écrire à Robert Badinter, pour lui dire ma sympathie, au sujet des attaques dont il était l'objet (celui qui avait mené à bien l'entreprise de Voltaire, et de Victor Hugo, et de Camus, pour n'en citer que trois: *abolir la peine de mort*, pouvait-il s'attendre à autre chose?!), et j'avais été surpris qu'il prenne la peine de me répondre. Voici dix jours environ, j'ai écrit de même à M<sup>me</sup> Kopp, et j'ai été *stupéfait* qu'elle prenne la peine... qu'elle trouve le temps de me répondre quelques lignes. Cela me donne à croire que tout n'est peut-être pas sans espoir — et le vieux Gottfried Keller ne me contredirait pas.

J. C.

## MOTS DE PASSE

### Départ

D'une ligne  
à l'autre tombent  
les mots jusqu'au  
point de chute.

Hélène Bezençon